

Image not found or type unknown



Sous location impliquant sanction

Par **himself**, le **31/03/2008** à **16:03**

un problème que j'ai avec une maison d'étudiant dans la cité internationale de paris.
L'histoire commence quand je devais partir de paris pour un stage; je décide de sous-louer ma chambre à un ami.
La direction de la maison nous a démasqué; et en terme de sanction a mon égard il a été décidé ceci:
- Me substituer la clé de la chambre le 03/03
- Revoir le montant du loyer que j'ai payé pendant 5 mois ou j'ai logé la bas à la hausse (+ 55€ X 5)
- Me facturer un mois de loyer à partir du 06/03 jusqu'à 06/04 (+ 320 €) sachant que la chambre a été louée à quelqu'un d'autre et j'en ai la preuve.
ce qui me revient à a 600€ de pénalité....
Certes j'ai fait une erreur en essayant de sous louer la chambre; mais est ce que mon bailleur a le droit de me réclamer le montant explicité ci dessus? sinon que dois je faire?